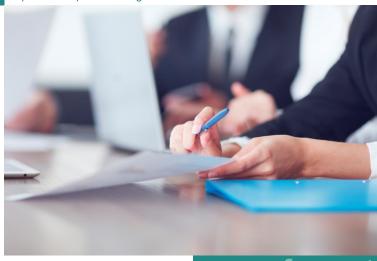
EXPERTS-COMPTABLES

STAGIAIRES

COMMISSAIRES
AUX COMPTES



Experts-comptables – Commissaires aux comptes – Collaborateurs Experts-comptables stagiaires – Mémorialistes et candidats au DEC



www.cfpc.net

STAGE D'EXPERTISE COMPTABLE CYCLE 2 – MODULE 3 AUTRES MISSIONS COMPTES ANNUELS, ATTESTATIONS ET MISSIONS LÉGALES : MÉTHODOLOGIE

ME230 - SUPPORT PRÉSENTIEL Version du 17/05/2021

SUPPORT PARTICIPANT







SOMMAIRE

Somn	naire	1
Séque	ence 1. Accueil des stagiaires et présentation de la journée	2
1.	La formation pendant le stage	2
2.	Programme du stage	2
3.	Place du séminaire dans le cursus d'expertise comptable	3
Prése	entation de la journée de regroupement	4
1.	Objectifs de la journée	4
2.	Rappel du contenu du module e-learning	4
3.	Déroulement de la journée	5
(exan	ence 2. Point sur les fondamentaux acquis en e-learning Missions liées aux comptes an nen limité et audit contractuel) et missions légalesuiz d'évaluation des connaissances - A vous !	6
	ence 3. Echanges d'expériences / discussions / débats	
•	oposition de 5 thèmes de débats / échanges d'expériences	
Séque	ence 4. Mise en situation / cas pratique	16
1.	Cas N° 1 Choix de la mission liée aux comptes annuels : mise en situation	16
2.	Cas N°2 sur les missions d'attestations particulières	29
Séque	ence 5. Point sur les fondamentaux acquis en e-learning – missions légales	35
Qι	uiz d'évaluation des connaissances	35
Séque	ence 6. Point sur le stage et conclusion de la journée	40
Ob	bjectifs de cette séquence	40



SÉQUENCE 1. ACCUEIL DES STAGIAIRES ET PRESENTATION DE LA JOURNEE

Ce module s'inscrit dans le deuxième cycle de formation des experts-comptables / commissaire aux comptes stagiaires.

Il est consacré à la découverte des autres missions liées aux comptes annuels (mission d'examen limité et mission d'audit contractuel), des attestations particulières et des missions légales.

1. La formation pendant le stage

Pendant le stage, la formation s'organise en 3 cycles sur 3 ans pour un programme de formation composé de 20 modules dont des formations mixtes (composées à la fois de modules e-learning et de regroupement en présentiel) et des journées en présentiel.

2. Programme du stage

- Formations sur les épreuves finales du diplôme d'expertise comptable.
- Formations sur les missions de l'expert-comptable, la réglementation et la déontologie de la profession.
- Formations sur la communication et le management.
- Formations sur l'audit et le commissariat aux comptes.
- Formations sur les techniques de révision.

A ces formations, s'ajoute l'obligation de participer à un évènement institutionnel d'une journée.

Les parcours en e-learning et les journées de regroupement associées traitent du même sujet mais avec une approche différente et complémentaire :

- Les parcours e-learning ont pour objectifs d'apporter aux stagiaires tous les savoirs théoriques dont ils ont besoin et de valider leur acquisition en réalisant des quiz.
- Les journées de regroupement visent principalement à valider et compléter l'acquisition des connaissances par l'échange d'expériences, en s'appuyant sur des situations professionnelles concrètes. Elles ne comprennent plus d'apports théoriques. Pour autant, l'animateur pourra effectuer quelques rappels des points abordés en e-learning afin de renforcer ces apports théoriques.



3. Place du séminaire dans le cursus d'expertise comptable

CYCLE 1		
Découverte de la profession comptable *	Mixte : EL (7h) + Présentiel (1j)	
Communication	Mixte : EL (7h) + Présentiel (1j)	
Audit 1 – Découvrir la mission d'audit *	Mixte : Présentiel (1j) + EL (7h) + Présentiel (1j)	
Missions comptes annuels : approche normative et application à la mission de présentation *	Mixte : EL (7h) + Présentiel (1j)	
Autres prestations récurrentes de l'expert-comptable	Mixte : EL (7h) + Présentiel (1j)	
Présentation des trois épreuves du DEC	Présentiel (1j)	
Confirmation directe et assistance aux inventaires physiques *	Présentiel (1j	
CYCLE 2		
Démarche et contrôle qualité – Communication et négociation *	Mixte : EL (7h) + Présentiel (1j)	
Audit 2 – Mettre en œuvre la mission d'audit *	Mixte : EL (7h) + Présentiel (2j)	
Autres missions comptes annuels, attestations et missions légales : méthodologie *	Mixte : EL (7h) + Présentiel (1j)	
DEC : Se préparer à l'épreuve 2 et choisir un sujet de mémoire	Mixte : EL (7h) + Présentiel (1j)	
Auditer le cycle social *	Présentiel (1j)	
Lutte anti-blanchiment	Présentiel (1J)	
CYCLE 3		
Déontologie et responsabilité *	Mixte : EL (7h) + Présentiel (1j)	
Management des équipes et choix professionnels *	Mixte : EL (7h) + Présentiel (1j)	
Audit 3 – Piloter la mission d'audit *	Mixte : EL (7h) + Présentiel (2j)	
Missions comptes annuels et autres prestations : gestion des missions et panorama des missions ponctuelles	Mixte : EL (7h) + Présentiel (1j)	
DEC : Demande d'agrément du sujet et rédaction du mémoire	Mixte : EL (7h) + Présentiel (1j)	
Traitement des données comptables Méthodologie et outils d'analyse Smartfec *	Présentiel (1j)	

Participation à un évènement institutionnel	1j au cours du stage
Axe prioritaire 2021 / 2022 : Accompagnement au changement	1j au cours du stage

^{*} Commun: thème commun aux 2 stages d'expertise comptable (EC) et de commissariat aux comptes (CAC).



Présentation de la journée de regroupement

1. Objectifs de la journée

- Valider et compléter l'acquisition des connaissances vues en e-learning.
- Partager les expériences sur le traitement des missions liées aux comptes annuels, et plus particulièrement des missions d'examen limité et d'audit contractuel ainsi que le traitement des missions d'attestation et des missions légales.
- Répondre aux difficultés qui peuvent être rencontrées par les participants dans l'exercice des missions.

Rappel du contenu du module e-learning

Accueil : séquence 1.

Les missions liées aux comptes annuels : textes réglementaires

- Le code de déontologie et le référentiel normatif : séquence 2.
- Comparaison et choix de la mission : séquence 3.
- Démarche méthodologique : séquence 4.

La mission d'examen limité et la mission d'audit contractuel

- La mission d'examen limité : séquence 5.
- La mission d'audit contractuel : séquence 6.
- Adaptation de la mission d'audit à la petite entreprise : séquence 7.

Les attestations particulières

- Attentes des clients, panorama des attestations demandées et textes applicables : séquence 8.
- Caractéristiques de la mission et démarche méthodologique : séquence 9.
- Illustrations au travers de situations concrètes : séquence 10.

Les missions légales

- Introduction : séquence 11.
- La mission légale d'assistance au CSE : séquence 12.
- La présentation des comptes du CSE : séquence 13.
- La mission de mise en état d'examen des comptes de campagne : séquence 14.
- Autres missions légales : séquence 15.
- Conclusion générale : séquence 16.



3. Déroulement de la journée

- Séquence 1 : Accueil des stagiaires et présentation de la journée.
- Séquence 2 : Point sur les fondamentaux acquis en e-learning missions liées aux comptes annuels (examen limité et audit contractuel) et missions d'attestation.
- Séquence 3 : Echanges d'expériences / discussions / débats.
- Séquence 4 : Mises en situation / cas pratiques.
- Séquence 7 : Point sur les fondamentaux acquis en e-learning missions légales.
- Séquence 8 : Point sur le stage et conclusion de la journée.



SÉQUENCE 2. POINT SUR LES FONDAMENTAUX ACQUIS EN E-LEARNING MISSIONS LIEES AUX COMPTES ANNUELS (EXAMEN LIMITE ET AUDIT CONTRACTUEL) **ET MISSIONS LEGALES**



Quiz d'évaluation des connaissances - A vous !

A - Quiz lié aux textes réglementaires

A1 - Le référentiel normatif : Cocher les réponses exactes Présente un cadre de référence qui distingue les missions d'assurance et les missions sans assurance. Prévoit 3 missions entrant dans la catégorie des missions d'assurance portant sur des comptes complets historiques - Citez lesquelles ? ... Classe la mission d'attestation particulière dans la catégorie des missions sans assurance. Classe la mission de compilation dans les missions sans assurance. A2 - Le référentiel normatif : Cocher les réponses exactes

- Comporte une norme sur la mission d'établissement des comptes. Comporte une norme sur la mission de présentation.
- Comporte une norme sur la mission d'examen limité.
- Ne comporte pas de norme sur la mission d'audit.
- Comporte une norme sur la mission d'attestation particulière.



	- Dans la réalisation des missions d'examen limité et d'audit contractuel, le essionnel doit appliquer obligatoirement :
-	her les réponses exactes
	Le code de déontologie.
	La norme professionnelle de maîtrise de la qualité.
	La NPLAB.
	La norme spécifique applicable.
	Le guide pratique publié par l'OEC sur la mission en question.
	Le dossier de travail établi par l'OEC sur la mission en question.
histo	- Dans le cadre des missions d'assurance portant sur des comptes complets priques, cette notion de « comptes complets historiques » her les réponses exactes
	Correspond aux comptes annuels uniquement.
	Correspond aux comptes annuels, aux situations intermédiaires et aux comptes consolidés.
	Correspond aux comptes annuels et aux comptes consolidés.
	Ne recouvre que le bilan et le compte de résultat.
	L'expression de l'opinion du professionnel formulée :
	ner les réponses exactes
	Dans le cadre d'une mission de présentation, porte sur la cohérence et la vraisemblance des comptes.
	Dans le cadre d'une mission de présentation, porte sur la régularité, la sincérité et l'image fidèle.
	Dans le cadre d'une mission d'examen limité ou d'audit, porte sur la régularité, la sincérité et l'image fidèle des comptes.
	Dans le cadre d'une mission d'examen limité ou d'audit porte sur la conformité avec le référentiel applicable.
	Est toujours formulée de façon positive dans une mission d'examen limité ou une mission d'audit.
B - Q	uiz lié à la mission d'examen limité et à la mission d'audit contractuel
	La mission d'examen limité :
	her les réponses exactes
	Peut être réalisée sur des comptes annuels, des comptes intermédiaires, des comptes consolidés.
	Permet d'exprimer une assurance de niveau raisonnable.
	S'appuie sur une norme professionnelle spécifique.
	Est généralement réalisée dans des entités structurées ayant un service comptable capable de proposer un projet de comptes appuels



B2 - Parmi les diligences suivantes, quelles sont celles qui sont à mettre en œuvre dans une mission d'examen limité Cocher les réponses exactes Approfondissement de la connaissance de l'entité. Prise de connaissance de l'ensemble des procédures de l'entité. Tests de conformité sur la bonne application de ces procédures. Procédures analytiques. Participation à l'inventaire physique des stocks. Confirmations directes. Lecture des procès-verbaux des AG. B3 - La mission d'audit contractuel : Cocher les réponses exactes Est une mission d'assurance de niveau raisonnable. П Peut être réalisée sur des comptes annuels, des comptes intermédiaires ou des comptes consolidés. S'appuie sur la norme NP2910. S'appuie sur les NEP. Est imposée par la loi pour certaines entités clairement identifiées. B4 - En examen limité et en audit contractuel, l'examen d'une procédure a pour objectifs: Cocher les réponses exactes D'identifier les risques d'erreurs pouvant exister dans le traitement des données. D'identifier les contrôles internes sur lesquels l'expert-comptable va pouvoir s'appuyer. D'adapter le programme de collecte des éléments probants et de contrôle des comptes en conséquence. B5 – Dans le cadre de la mission d'audit contractuel, la collecte d'éléments probants peut être réalisée par : Cocher les réponses exactes Des entretiens avec le service comptable de l'entité. La prise de connaissance de documents externes (contrats, conventions, actes...). La lecture de procès-verbaux d'AG, de CA... Des observations physiques. Des confirmations de tiers. Des rapports d'auditeurs internes.



B6 -	- Dans le cadre des missions d'examen limité et d'audit contractuel
Cocl	her les réponses exactes
	Les éléments probants d'origine interne collectés par l'expert-comptable sont plus fiables que ceux d'origine interne.
	Les procédures analytiques sont à mettre en œuvre dans les 2 missions.
	Les évènements postérieurs à la clôture de l'exercice n'ont pas être examinés.
	Une lettre d'affirmation peut être demandée à l'entité.
	Les rapports émis à l'issue des missions d'examen limité et d'audit contractuel
	her les réponses exactes
	Permettent d'exprimer une assurance de niveau raisonnable.
	Comportent une opinion sur la conformité avec le référentiel applicable.
	Peuvent comporter des réserves.
	Peuvent comporter des observations.
<u>C - Q</u>	Quiz lié aux attestations particulières
	- La norme portant sur les attestations particulières prévoit que : her les réponses exactes
	La mission d'attestation est une mission d'assurance.
	L'expert-comptable ne peut réaliser une attestation que sur des informations comptables et financières.
	Les attestations peuvent porter sur des comptes complets historiques.
	L'expert-comptable peut réaliser une mission d'attestation particulière sur des informations qu'il contribué à établir.
	- La mission d'attestation permet d'apporter une assurance :
	her les réponses exactes
	De niveau modéré.
	De niveau raisonnable.
П	De niveau modéré ou raisonnable



C3 –	Dans la réalisation d'une mission d'attestation, parmi les étapes suivantes, quelles
sont	t celles qui doivent être mises en œuvre ?
Coc	her les réponses exactes
	Acceptation de la mission.
	Lettre de mission.
	Prise de connaissance de l'entité et des éléments nécessaires à la réalisation de la mission.
	Organisation et préparation de la mission.
	Réalisation des diligences.
	Travaux de fin de mission.
	Rapport / attestation / compte rendu.
C4 -	- Pour réaliser une mission d'attestation :
Coc	her les réponses exactes
	Il n'y a pas lieu de tenir compte du(ses) destinataire(s) final(aux).
	Il convient de bien identifier l'information à attester.
	Il convient de disposer de critères pertinents sur lesquels l'expert-comptable va s'appuyer pour évaluer, mesurer ou chiffrer l'information à attester.
	Les diligences à mettre en œuvre font appel au jugement professionnel de l'expert-comptable.
	Une lettre d'affirmation peut être demandée à la direction de l'entité.
	- Dans le cadre d'une mission d'attestation portant sur le montant d'un compte rant bloqué en cours d'exercice :
	her les réponses exactes
	L'attestation est dite directe si l'expert-comptable contribue à l'établissement des comptes.
	L'information à attester est le montant du compte courant.
	L'information à attester est le blocage du compte courant et son montant.
	La convention de blocage, le procès-verbal qui le prévoit, la comptabilité enregistrée, les extraits de comptes bancaires constituent des critères à retenir par l'expert-comptable pour identifier les travaux à effectuer.
	L'attestation émise est toujours de niveau modéré.



C6 –	Une attestation de concordance peut être émise sur :
Cocl	her les réponses exactes
	Toute information comptable ou financière.
	Une information chiffrée en cours d'exercice, en l'absence de situations intermédiaires.
	Une information chiffrée provenant des comptes annuels qui ont fait l'objet d'une mission d'assurance.
	Une information chiffrée en lecture directe dans les comptes annuels, lesquels n'ont pas fait l'objet d'une mission d'assurance de l'expert-comptable.
	Et aboutit à l'émission d'une assurance de niveau modérée.
franc	- En cas de demande par un franchiseur d'une attestation de marge brute du chisé en cours d'exercice, l'attestation à émettre : her les réponses exactes
	Sera une attestation de concordance.
	Sera une attestation directe dès lors que le franchisé dispose d'une comptabilité à jour qui permet de suivre notamment les marges.
	Devra être appuyée par un document sur la marge brute émanant de l'entreprise.
	Comportera une assurance de niveau modéré ou raisonnable.
	Pourra comporter des observations si nécessaire.



SÉQUENCE 3. ECHANGES D'EXPERIENCES / DISCUSSIONS / DEBATS

Proposition de 5 thèmes de débats / échanges d'expériences

A - Sur les missions liées aux comptes annuels

Thème 1:

Les 3 missions d'assurance sur des comptes complets historiques (présentation, examen limité, audit contractuel) : échanges sur les diligences à mettre en œuvre au niveau de chacune des missions en les comparant.

Thème 2:

Les missions d'examen limité et les missions d'audit contractuel : dans quelles situations sont-elles proposées aux clients de votre cabinet ? dans quelles situations pourriez-vous être amené à les proposer ?

Thème 3:

Seuil de signification / seuil de planification :

- Comment les définir ?
- Quelles utilisations concrètes au sein du cabinet ? Illustrations à fournir.

B - Sur les missions d'attestations particulières

Thème 4:

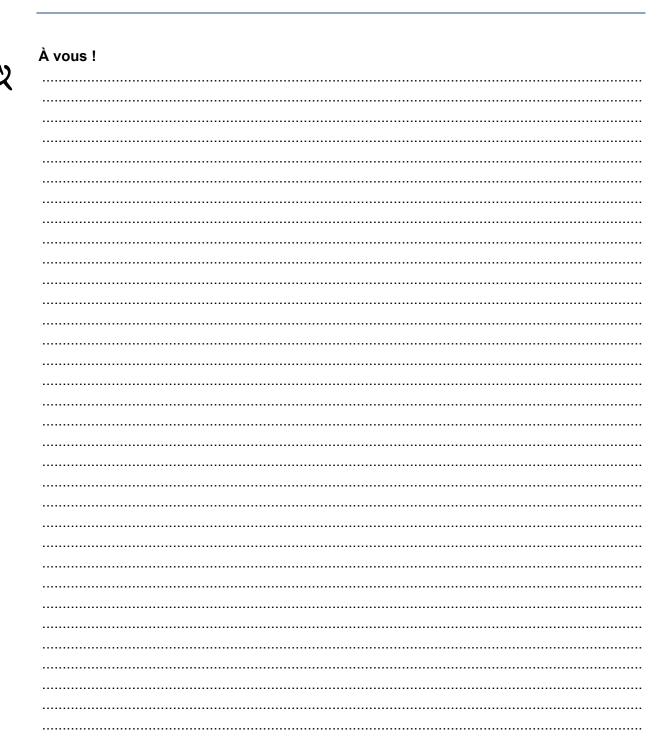
Echanges autour des attestations particulières émises ou qui pourraient être émises par le cabinet :

- Quel type d'attestations ? Attestations spécifiques dans le contexte de pandémie Covid-19 ?
- Une lettre de mission est-elle établie ?
- Comment est conduite et formalisée la mission ?
- Comment est présentée l'attestation délivrée ?
- Quelles difficultés rencontrées dans la réalisation de la mission ?

Thème 5

Comment réagir face à un client qui a un besoin immédiat de son attestation ?











SÉQUENCE 4. MISE EN SITUATION / CAS PRATIQUE

1. Cas N° 1 Choix de la mission liée aux comptes annuels : mise en situation

Cas pratique sur le choix de la mission à proposer au client et sur les grands axes des travaux à réaliser.

Objectif:

A partir d'éléments recueillis sur l'entreprise FRUCTIS (informations générales, risques, perspectives, chiffres significatifs...), réfléchir à la mission la mieux adaptée qui peut être proposée au client ainsi qu'aux grands axes des travaux qui seront à réaliser. Savoir présenter cette réflexion à l'expert-comptable.

Cas à traiter :

Vous êtes responsable de dossier. Vous avez rencontré Monsieur BLEUET, gérant de la SARL FRUCTIS qui souhaite changer d'expert-comptable et confiez au cabinet une mission liée aux comptes annuels. Vous avez collecté un certain nombre d'informations et, de retour au bureau, vous réfléchissez à la mission la plus appropriée à lui proposer ainsi qu'aux principaux travaux à réaliser dans le cadre de cette mission.

Déroulement du cas :

- Travail en sous-groupe de 4 à 5 personnes.
 - Lecture du cas.
 - Réflexion sur le choix de la mission et les travaux à effectuer.
 - Rédaction d'une note argumentée sur le choix de la mission et sur les grands axes des travaux.
 - Temps à consacrer : 30 à 40 mn

A noter que, à partir de ce travail de réflexion, chaque groupe pourra à la fois jouer le rôle de l'expert-comptable ou celui du collaborateur.



- Restitution sous forme d'un jeu de rôle (Cf ci-dessous)
 - Un participant = expert-comptable, monsieur PRUNE.
 - Un participant = collaborateur.

Désigner les groupes représentant l'expert-comptable et ceux représentant le client et demander ensuite à chaque groupe de désigner celui qui va réaliser le jeu de rôle.

Laisser de nouveau 10 mn à chaque groupe pour qu'il s'imprègne de son rôle en tant qu'expertcomptable ou en tant que participant.

Prévoir si possible que le jeu de rôle sera joué 2 fois successivement par des participants de groupes différents.

Temps à consacrer : 20 mn

Lors du jeu de rôle, les observateurs :

- Noteront par écrit les arguments présentés par les collaborateurs en faveur de telle ou telle mission.
- Complèteront la grille d'observation pour apprécier le déroulement de l'entretien, côté collaborateur.
- Débriefing du jeu de rôle par l'animateur, en s'appuyant notamment sur les commentaires des observateurs et apports complémentaires, le cas échéant.
 - Temps à consacrer : 10 à 20 mn.

La fiche responsable de dossier

Vous êtes XXX, responsable de dossiers au sein du Cabinet PRUNE, dont Monsieur PRUNE est l'expert-comptable.

A la demande de Monsieur PRUNE, vous avez rencontré, dans son entreprise, Monsieur BLEUET, gérant de la SARL FRUCTIS, qui souhaite changer d'expert-comptable et faire appel aux services de votre cabinet pour une mission liée aux comptes annuels.

Lors de cette rencontre, vous avez recueilli un ensemble d'informations sur la SARL FRUCTIS (cf. informations ci-dessous).

De retour au cabinet, vous analysez ces documents en vue d'identifier la mission qui semblerait la mieux adaptée à la SARL FRUCTIS et les grands axes des travaux à effectuer.

Vous présentez ensuite à Monsieur PRUNE vos conclusions en expliquant votre choix.



Les principaux critères de réussite de l'entretien avec l'expert-comptable sont les suivants :

- être clair, c'est à dire savoir ce que l'on veut dire et l'exprimer clairement ;
- structurer l'entretien ;
- savoir expliquer et argumenter les choix effectués ;
- savoir écouter l'autre : éléments complémentaires, objections, suggestions... et les prendre en compte.
 - Consigne: vous avez 30 à 40 mn pour prendre connaissance des documents, réfléchir à la mission que vous allez proposer et aux grands axes de travail et structurer une note qui vous aidera à présenter à l'expert-comptable l'état de vos réflexions et le choix que vous avez retenu.



1 - Eléments généraux collectés sur la SARL FRUCTIS

Entreprise: FRUCTIS

Forme juridique : SARL au capital de 38 112 € réparti en 2500 parts de 15, 24 €.

Date d'immatriculation : 30/03/1998. **Gérant :** Arthur BLEUET né en 1961.

Composition du capital:

Arthur BLEUET: 51,64 %, gérant;

Hugo CHARDON: 39 %, maçon maître dans l'entreprise;

Hector RHODO: 9,36 %, maçon compagnon dans l'entreprise.

Chiffre d'affaires : 1 290 K€ pour l'année 200N, en stagnation par rapport aux années précédentes.

Effectif: 17 personnes, hors gérant.

Activité : travaux de maçonnerie pour des pavillonneurs et travaux de ravalement et dallage pour

des particuliers ; zone géographique régionale. **Exercice social :** du 1er janvier au 31 décembre.

Comptable: Rose IRIS.

2 - Autres informations collectées

Organisation comptable et informatique :

- saisie de la comptabilité sur un logiciel EBP, version 200N;
- très bonne compétence de la comptable, Rose IRIS: formation BTS, formations récentes sur l'actualité comptable et fiscale 200N, assure la révision des comptes et la préparation d'un projet de bilan et de compte de résultat;
- malgré la petite taille de l'entreprise, des fonctions et responsabilités clairement identifiées réparties entre le gérant, le maçon maître, le maçon compagnon et la comptable en ce qui concerne principalement les achats, les ventes, la gestion de la trésorerie;
- suivi d'une comptabilité analytique sur fiches Excel pour tous les devis supérieurs à 5 000 €;
- paie : traitement des paies assuré par l'expert-comptable.



Risques particuliers sur le dossier :

L'entreprise a perdu en 200N deux partenariats avec des pavillonneurs qui représentent 20 % de son chiffre d'affaires en 200N. L'année 200N+1 s'annonce donc difficile. Le gérant craint de devoir demander à la banque des lignes de trésorerie complémentaires.

Perspectives:

- L'entreprise doit changer l'un de ses fourgons qui sert à se déplacer sur les chantiers. Elle envisage de contracter un nouvel emprunt.
- Monsieur BLEUET a par ailleurs un ami, maçon exerçant à titre individuel ; ils envisagent ensemble de réunir les 2 activités en associant cette nouvelle personne. Sur les 2 associés actuels, autre que le gérant, l'un des associés est défavorable et irait même jusqu'à vouloir quitter l'entreprise en cédant ses parts.



3 - Quelques éléments financiers :

Bilan actif

	31/12/200N	31/12/200N-1
Immobilisations incorporelles	46 870	45 736
Immobilisations corporelles	109 961	128 240
Stocks matières premières	5 601	6 644
Stock en-cours de production de biens	1 976	6 377
Clients et comptes rattachés	307 418	279 935
Autres créances	21 641	4 129
Trésorerie	70 618	108 595
Charges constatées d'avance	2 611	2 901
TOTAL	566 696	582 557

Bilan passif

	31/12/200N	31/12/200N-1
Capital	38 112	38 112
Réserve légale et autres réserves	149 794	134 592
Résultat de l'exercice	117 762	15 202
Provision pour charges		
Emprunts auprès des étab. de crédit	68 390	101 780
Dettes fournisseurs	94 688	125 272
Dettes fiscales et sociales	98 220	140 292
Produits constatés d'avance		27 307
TOTAL	566 696	582 557



3 - Quelques éléments financiers (suite) :

SIG

	31/12/200N	31/12/200N-1
Production de l'exercice	1 290 559	1 230 568
Matières premières, appro consommés	454 542	452 624
Marge brute de production	836 017	777 944
Autres achats	147 663	158 506
Valeur ajoutée	688 354	619 438
Impôts et taxes	27 806	27 277
Salaires	325 712	330 563
Charges sociales	195 047	201 217
Excédent brut d'exploitation	139 789	60 381
Reprises sur amort. et provisions, transfert charges	+ 16 423	+ 12 873
Dotations aux amortissements	41 125	41 169
Dotations aux provisions		
Autres charges	565	2 083
Résultat d'exploitation	114 522	30 002
Résultat financier	+ 3 240	+ 689
Résultat exceptionnel		+ 5 233
Impôt sur les bénéfices	Non compta.	20 722
Résultat net	117 762	15 202





À vous

Rappel des travaux à faire :

Réfléc	hir au choix de la mission à proposer au client et aux grands axes des travaux en découla	nt.
	urer la note que vous présenterez à l'expert-comptable pour argumenter votre choix et ix à mettre en œuvre.	les





La fiche expert-comptable

Vous êtes Monsieur PRUNE, expert-comptable de cabinet. Vous avez été contacté par la SARL FRUCTIS qui souhaite changer d'expert-comptable et vous sollicite pour une mission liée aux comptes annuels et déclarations liées.

A votre demande, votre collaborateur XXX a rencontré Monsieur BLEUET, gérant de la SARL FRUCTIS dans son entreprise et a collecté toutes informations pour aider au choix de la mission à proposer au client.

De retour au cabinet, vous demandez à XXX de réfléchir :

- à la nature de la mission qui pourrait être proposée au client en justifiant le choix qu'il a fait ;
- ainsi qu'aux grands axes du contenu de cette mission.

Vous convenez d'un rendez-vous avec lui pour échanger autour de cette proposition de mission. Seule la nature de la mission et les grandes étapes du contenu de la mission seront abordées. Il ne sera pas question de budget de temps et de budget d'honoraires.

Consigne : vous avez 20' pour préparer l'entretien.





À vous

- L'entretien.
- Consigne : vous êtes l'expert-comptable.
- Compléter la grille suivante en :
 - évaluant le collaborateur sur les 4 critères suivants ;
 - puis en identifiant un point fort ;
 - et en donnant un conseil pour progresser.

Observation de :				
Evaluation	++	+	-	
Clarté				
Structure de l'entretien				
Explication et argumentation				
Ecoute et prise en compte des propositions de l'autre				
Un point fort :				
Un conseil :				



La fiche pour les observateurs du jeu de rôle

Vous avez assisté à la présentation, par le collaborateur, à l'expert-comptable de sa réflexion sur la mission à proposer au client SARL FRUCTIS et sur les principaux travaux à réaliser.

Complétez la grille suivante en :

- évaluant le collaborateur sur les 4 critères suivants ;
- puis en identifiant un point fort ;
- et en donnant un conseil pour progresser.



À vous.

La grille d'observation

Observation de :				
Evaluation	++	+	-	
Clarté				
Structure de l'entretien				
Explication et argumentation				
Ecoute et prise en compte des propositions de l'autre				
Un point fort :				
Un conseil :				





À vous

Question of	compléme	entair	re								
« Et si l'er	ntité avait	un	commissa	aire ai	ux c	omptes,	quelle	mission	pourrait	proposer	le
cabinet?»											



2. Cas N°2 sur les missions d'attestations particulières

Question 1

Afin de pouvoir répondre à une demande de sa compagnie d'assurance, votre client vous sollicite pour lui fournir une attestation de son chiffre d'affaires relatif à l'exercice N. Les comptes annuels de la société dirigée par votre client font l'objet d'une clôture au 31 décembre N. Votre cabinet établit pour ce client les comptes annuels dans le cadre d'une mission de présentation des comptes. Il a émis, à l'issue de ses travaux de contrôle, une attestation sur la cohérence et la vraisemblance des comptes sans observation.



Sur la base de la norme professionnelle (NP 3100) portant sur les attestations :

De quel type de mission s'agit-il: attestation directe ou attestation indirecte?	
Quel est le niveau d'assurance : modéré, raisonnable, non applicable ?	
Quel est l'information à attester ?	
Quels sont les travaux à effectuer ?	
Quel est l'exemple de rapport à émettre (selon les propositions de rapport inscrites dans la norme) ?	



Question 2

Même énoncé que dans la question 1 sauf que l'attestation à émettre porte uniquement sur le chiffre d'affaires facturé sur les 8 premiers mois de l'exercice. Pour information, aucune situation intermédiaire n'est réalisée.



Sur la base de la norme professionnelle (NP 3100) portant sur les attestations :

De quel type de mission s'agit-il: attestation directe ou attestation indirecte?	
Quel est le niveau d'assurance : modéré, raisonnable, non applicable ?	
Quel est l'information à attester ?	
Quels sont les critères appropriés à retenir ?	
Quels sont les travaux à effectuer ?	
Quel est l'exemple de rapport à émettre (selon les propositions de rapport inscrites dans la norme) ?	



Question 3

Votre client est une association qui établit elle-même ses comptes. Dans le cadre d'un projet d'investissement, elle a reçu une subvention de la Région. Comme demandé par le financeur, elle lui a fourni un dossier permettant de justifier de la correcte utilisation de cette subvention en conformité avec le contrat de subvention établi. En sus de ce dossier, elle souhaite avoir une attestation d'un expert-comptable sur la bonne utilisation des fonds.



Sur la base de la norme professionnelle (NP 3100) portant sur les attestations :

De quel type de mission s'agit-il : attestation directe ou attestation indirecte ?	
Quel est le niveau d'assurance : modéré, raisonnable, non applicable ?	
Quel est l'information à attester ?	
Quels sont les critères appropriés à retenir ?	
Quels sont les travaux à effectuer ?	
Une lettre d'affirmation est-elle à demander au client ?	
Quel est l'exemple de rapport à émettre (selon les propositions de rapport inscrites dans la norme) ?	





Question 4

A la demande de l'assureur d'un client, le cabinet ABC a transmis à son client l'attestation suivante. Cette demande d'attestation par l'assureur sur le chiffre d'affaires réalisé sur la période du 1er mars au 31 mai 2018 fait suite à une inondation intervenue dans les locaux de l'entité le 27 février 2018 ; inondation qui a considérablement diminué la production, et donc la facturation. Cette attestation estelle conforme à la norme ? Que conviendrait-il de faire pour respecter la norme ? Mettez en œuvre tout votre sens critique !







Question 5

Votre client, la SARL ABC, dont l'activité fait partie des secteurs sinistrés dans le contexte de la pandémie Covid, vous demande une attestation pour lui permettre de bénéficier du fonds de solidarité pour la période de décembre 2020. Cette SARL a été créée en novembre 2016. Elle clôture ses comptes chaque année au 31 décembre. En tant qu'expert-comptable, vous réalisez chez ce client l'établissement des comptes annuels dans le cadre d'une mission de présentation, la saisie des enregistrements comptables et l'établissement des déclarations fiscales.

Réfléchissez à l'attestation que vous allez émettre.

De quel type de mission s'agit-il : attestation directe ou attestation indirecte ?	
Quel est le niveau d'assurance : modéré, raisonnable, non applicable ?	
Quel est l'information à attester ?	
Quels sont les critères appropriés à retenir ?	
Quels sont les travaux à effectuer ?	
Une lettre d'affirmation est-elle à demander au client ?	
Quel est l'exemple de rapport à émettre (selon les propositions de rapport inscrites dans la norme) ?	





SÉQUENCE 5. POINT SUR LES FONDAMENTAUX ACQUIS EN E-LEARNING – MISSIONS LEGALES

Quiz d'évaluation des connaissances



<u>A - Sur les missions légales auprès du comité d'entreprise / comité social et économique</u>

1. Er	n ce qui concerne les CSE :
Cocl	ner les réponses exactes
	La constitution d'un CSE est obligatoire à partir de 11 personnes.
	La constitution d'un CSE est obligatoire à partir de 20 personnes.
	L'expert-comptable désigné par le CSE est rémunéré par le CSE.
	L'expert-comptable désigné par le CSE est rémunéré par l'entreprise.
	Les entreprises ont eu jusqu'au 31 décembre 2019 pour mettre en place le nouveau CSE.
	Les entreprises ont eu jusqu'au 31 décembre 2020 pour mettre en place le nouveau CSE.
	ter les 3 missions de l'expert-comptable définies par la loi relative aux consultations rrentes du CSE.



	Citer des situations définies par la loi, autres que celles indiquées ci-dessus, qui rainent une intervention de l'EC auprès du CSE.
	a mission légale de présentation des comptes du CSE : dans quelle situation doit- être réalisée ?
	a mission légale de présentation des comptes du CSE s'appuie sur :
_	cher les réponses exactes
	L'expérience professionnelle de l'expert-comptable.
	Les informations fournies par le trésorier et / ou le secrétaire du CSE.
	L'appréciation de l'organisation par l'expert-comptable.
П	La mise en œuvre d'une revue analytique des comptes du CSF par l'expert-comptable.



B- Sur la mission légale de mise en état d'examen des comptes de campagne

1. Citer 3 formalités obligatoires p comptable.	our les candidats aux élections et le rôle de l'expert-
Comptable.	
2. Citar diautras missisms and l	
	'expert-comptable peut proposer au candidat qu'il
2. Citer d'autres missions que l assiste au-delà de la mission léga	
	le.
	le.



C - Sur la mission d'examen de conformité fiscale (ECF)



Quiz - Cochez les cases exactes

1/ □	La mission d'examen de conformité fiscale Est obligatoire pour toutes les entreprises de plus de 10 personnes.
	Est obligatoire pour toutes les entreprises exerçant une activité commerciale.
	N'est obligatoire que pour les entreprises individuelles.
	N'est obligatoire que pour les entités commerciales.
	Aucune de ces bonnes réponses.
	La mission d'examen de conformité fiscale peut être réalisée
	Uniquement pour les entreprises, personnes physiques ou morales, exerçant une activité commerciale.
	Uniquement pour les entreprises individuelles, quelles que soient leurs activités.
	Pour toutes les entreprises, personnes physiques ou morales, exerçant en individuel ou en société, quelques que soient leurs activités, commerciales ou non, quels que soient leurs chiffres d'affaires, quels que soient leurs régimes d'imposition.
	Sur des comptes clos à compter du 31 décembre 2021.
3/	La mission d'examen de conformité fiscale peut être réalisée
	Uniquement par les experts-comptables.
	Uniquement par les experts-comptables et les organismes de gestion agréés.
	Par les experts-comptables et par d'autres professions (avocats, OGA, autres prestataires).
4/	La mission d'examen de conformité fiscale (ECF) Est une nouvelle disposition qui se substitue au contrôle fiscal pour les TPE.
<u>D-</u>	Echange collectif sur les missions légales
•	Les missions légales de l'expert-comptable sont-elles une opportunité de développement pour le cabinet ?
•	Quelles sont les conditions qu'il conviendrait de mettre en œuvre pour les développer ?





SÉQUENCE 6. POINT SUR LE STAGE ET CONCLUSION DE LA JOURNEE

Objectifs de cette séquence

- Rappeler les obligations des stagiaires.
- Faire le point sur la journée.
- Permettre aux stagiaires de s'exprimer sur le déroulement du stage, les difficultés qu'ils peuvent rencontrer, leurs interrogations.
- Connaître les obligations à venir :
 - le test de validation ;
 - le rendez-vous de la prochaine journée de regroupement.

 	 •••••



Vos notes

